



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIF A LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 AU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 INCLUS

En exécution de l'arrêté municipal du 6 septembre 2024, il sera procédé à une enquête publique portant sur **la modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Solliès-Pont**, ayant pour objet la modification du zonage sur le secteur des Anduès (la partie concernée par le secteur de mixité sociale MS06 est intégrée à la zone UC), l'ajouts et suppression d'emplacements réservés, et diverses corrections ou précisions réglementaires suite au retour d'application du PLU.

Par décision n° E24000041/83 du 29 août 2024, le tribunal administratif de Toulon a désigné **Monsieur Henri-Philippe BAILLY, en qualité de commissaire enquêteur**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la **mairie de Solliès-Pont au service urbanisme, allée de la greffière, du lundi 30 septembre au mercredi 30 octobre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi)**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête;
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie, soit:

**Mairie de Solliès-Pont
à l'attention de Monsieur Henri-Philippe BAILLY,
commissaire enquêteur
1 rue de la République
83210 Solliès-Pont**

- ou par courriel à l'adresse : enquetepublique@solliesspont.fr

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site officiel de la ville de Solliès-Pont, à l'adresse suivante: <https://www.ville-solliesspont.fr> rubrique Cadre de vie / Urbanisme-habitat-publicité – enquête publique sur la modification n°3 du PLU. **Un accès gratuit au dossier sera possible sur un poste informatique à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Solliès-Pont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.**

Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie. L'ensemble des observations transmises par voie électronique sera consultable sur le site officiel de la commune.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

- **Lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 11 octobre 2024 de 13h30 à 17h00**
- **Mercredi 23 octobre 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 30 octobre 2024 de 13h30 à 17h00**

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de modification du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au **04 94 13 54 74** ou par mail à l'adresse urbanisme@solliesspont.fr

Par décision n°CU-2024-3735 du 2 août 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <https://www.ville-solliesspont.fr> rubrique Cadre de vie / Urbanisme-habitat-publicité pendant un an.

La modification n°3 du plan local d'urbanisme pourra ensuite être approuvée par délibération du conseil municipal.

Solliès-Pont, le 11 septembre 2024

**Le Maire,
Docteur André GARRON**